

**MISSION BON ACCUEIL /
WELCOME HALL MISSION**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats et soldes des fonds	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 24



Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP

606, rue Cathcart, Bureau 200

Montréal, QC

Canada H3B 1K9

T: 514.866.8553

F: 514.866.8469

montréal@bakertilly.ca

www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de
Mission Bon Accueil /
Welcome Hall Mission

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission**, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2023, les états des résultats et des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission** au 30 septembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec.

Fondement de l'opinion

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Mission tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la Mission et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, à l'excédent des produits sur les charges, aux actifs, aux soldes de fonds ou aux flux de trésorerie.

Par ailleurs, en plus d'être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ces états financiers ont été dressés conformément à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec, laquelle exige que tout actif financé en vertu de ses conventions hypothécaires soit amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'hypothèque, soit 40 ans.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mission à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP ¹

Montréal (Québec)
le 8 décembre 2023

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 SEPTEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	4 194 290 \$	3 229 038 \$
Titres négociables	966 363	2 133 599
Dépôt à terme (note 4)	200 693	191 850
Débiteurs (note 5)	485 092	425 229
Stocks (note 6)	1 602 423	1 779 406
Frais payés d'avance	149 690	139 189
	7 598 551	7 898 311
Immobilisations corporelles (note 7)	13 409 003	13 851 415
Encaisse affectée à long terme et titres négociables (note 8)	6 036 000	4 159 000
	<u>27 043 554 \$</u>	<u>25 908 726 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	2 704 461 \$	1 968 030 \$
Obligation contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 10)	42 552	97 040
Emprunts hypothécaires à payer échéant au cours du prochain exercice (note 11)	250 679	690 382
Subventions reportées échéant au cours du prochain exercice (note 12)	1 562 715	1 567 019
	4 560 407	4 322 471
Obligation contrat de location-acquisition (note 10)	-	42 650
Emprunts hypothécaires à payer (note 11)	4 302 759	4 518 776
Subventions reportées (note 12)	2 765 458	2 886 553
	<u>11 628 624</u>	<u>11 770 450</u>
SOLDES DES FONDS		
Fonds grevés d'affectations	3 847 629	2 281 791
Fonds d'immobilisations	8 461 703	8 151 257
Fonds de fonctionnement	3 105 598	3 705 228
	<u>15 414 930</u>	<u>14 138 276</u>
	<u>27 043 554 \$</u>	<u>25 908 726 \$</u>

Au nom du conseil:

Enzo Gabrielli, administrateur

 , administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023**

	Affectations Internes			Affectations externes				Total
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds de legs	Fonds de liquidités de prévoyance	Fonds de fonctionnement des Résidences	Fonds de fonctionnement des Logements de transition	Fonds de prévoyance des Résidences	
Produits								
Dons de particuliers	7 844 475							7 844 475
Dons d'entreprises et autres	2 097 427		1 872 435					3 969 862
Subventions publiques	9 890 940				327 338	45 590		10 263 868
Fournitures données	8 872 365				28 353			8 900 718
Loyers, frais de service et subventions	567 195				405 155	193 273		1 165 623
Intérêts et autres	652 240				8 844	2 929		664 013
Ajustement à la juste valeur des titres négociables	547 304							547 304
	<u>30 471 946</u>		<u>1 872 435</u>		<u>769 690</u>	<u>241 792</u>		<u>33 355 863</u>
Charges								
Charges (note 14)	19 031 749				759 611	91 094		19 882 454
Coût des fournitures distribuées (note 15)	10 614 445				133 120	485		10 748 050
Réparations et rénovations (recouvrement)	475 338				(11 082)	20 662		484 918
Intérêts hypothécaires	125 286				21 621	81 419		228 326
Réserves						400		400
Amortissement	30 246 818	514 312			116 811	104 338		735 461
	<u>30 246 818</u>	<u>514 312</u>			<u>1 020 081</u>	<u>298 398</u>		<u>32 079 610</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>225 127</u>	<u>(514 312)</u>	<u>1 872 435</u>		<u>(250 391)</u>	<u>(56 606)</u>		<u>1 276 254</u>
Soldes, début de l'exercice	<u>3 705 228</u>	<u>8 151 257</u>	<u>1 362 162</u>	<u>2 190 096</u>	<u>(1 457 421)</u>	<u>(94 851)</u>	<u>191 155</u>	<u>14 138 276</u>
Transferts interfonds et autres								
Remboursement de capital	(752 858)					752 858		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 7)	(293 049)				293 049			
Transfert de l'amortissement des Résidences au fonds d'immobilisations	116 811				(116 811)			
Transfert de l'amortissement des Logements de transition au fonds d'immobilisations	104 338				(104 338)			
Allocation de la réserve de fonds							400	400
	<u>(824 758)</u>				<u>824 758</u>		<u>400</u>	<u>400</u>
Soldes, fin de l'exercice	<u>3 105 598</u>	<u>8 461 703</u>	<u>3 234 597</u>	<u>2 190 096</u>	<u>(1 707 812)</u>	<u>(151 457)</u>	<u>191 155</u>	<u>15 414 930</u>

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022

	Affectations internes				Affectations externes				Total
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds de legs	Fonds de liquidités de prévoyance	Fonds de fonctionnement des Résidences	Fonds de fonctionnement des Logements de transition	Fonds de prévoyance des Résidences	Fonds de prévoyance de Logement	
Produits									
Dons de particuliers	7 934 426								7 934 426
Dons d'entreprises et autres	1 403 930		222 165						1 626 095
Subventions publiques	8 078 151	40 744			341 600	45 590			8 506 085
Fournitures données	10 810 478				21 393				10 831 871
Loyers, frais de service et subventions	502 774				440 109	186 078			1 128 961
Intérêts et autres	771 506				2 316	496			774 318
Ajustement à la juste valeur des titres négociables	(949 724)								(949 724)
	<u>28 551 541</u>	<u>40 744</u>	<u>222 165</u>		<u>805 418</u>	<u>232 164</u>			<u>29 852 032</u>
Charges									
Charges (note 14)	16 007 894				715 588	91 721			16 815 203
Coût des fournitures distribuées (note 15)	12 050 467				95 588	3 816			12 149 871
Réparations et rénovations	405 744				121 884	22 119			549 747
Intérêts hypothécaires	84 052				22 656	83 183			189 891
Réserves						4 800			4 800
Amortissement	<u>28 548 157</u>	<u>559 896</u>			<u>116 811</u>	<u>103 393</u>			<u>780 100</u>
		<u>559 896</u>			<u>1 072 527</u>	<u>309 033</u>			<u>30 489 612</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<u>3 384</u>	<u>(519 152)</u>	<u>222 165</u>		<u>(267 109)</u>	<u>(76 869)</u>			<u>(637 580)</u>
Soldes, début de l'exercice	<u>3 972 267</u>	<u>8 399 987</u>	<u>1 139 997</u>	<u>2 190 096</u>	<u>(1 190 312)</u>	<u>(17 982)</u>	<u>191 155</u>	<u>85 850</u>	<u>14 771 056</u>
Transferts interfonds et autres									
Remboursement de capital	(356 328)	356 328							
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 7)	(134 300)	134 300							
Transfert de l'amortissement des Résidences au fonds d'immobilisations	116 811	(116 811)							
Transfert de l'amortissement des Logements de transition au fonds d'immobilisations	103 393	(103 393)							
Allocation de la réserve de fonds								4 800	4 800
	<u>(270 422)</u>	<u>270 422</u>						<u>4 800</u>	<u>4 800</u>
Soldes, fin de l'exercice	<u>3 705 228</u>	<u>8 151 257</u>	<u>1 362 162</u>	<u>2 190 096</u>	<u>(1 457 421)</u>	<u>(94 851)</u>	<u>191 155</u>	<u>90 650</u>	<u>14 138 276</u>

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023

	2023	2022
Activités d'exploitation des produits sur les charges		
Excédent (insuffisance) de l'exercice	1 276 254 \$	(637 580) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	735 461	780 100
Dons de fournitures autres qu'en espèces	(8 900 718)	(10 831 871)
Frais sans décaissements relatifs aux biens distribués	9 077 701	10 583 966
Gain à la cession de titres négociables	(82 212)	(44 294)
Ajustement à la juste valeur des titres négociables	(547 304)	949 724
Apport aux fonds de réserve	400	4 800
Amortissement des subventions reportées	(121 096)	(121 096)
Total des rajustements	1 438 486	683 749
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs	(59 863)	(88 970)
Augmentation des frais payés d'avance	(10 501)	(32 876)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	736 431	(920 252)
(Diminution) augmentation des subventions reportées	(4 304)	583 775
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 100 249</u>	<u>225 426</u>
Activités d'investissement		
Augmentation du dépôt à terme	(8 843)	(191 850)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(293 049)	(134 300)
Produits des ventes d'immobilisations corporelles	-	32 246
Acquisition de titres négociables	(2 413 827)	(3 816 690)
Produits des ventes de titres négociables	<u>2 333 580</u>	<u>2 749 185</u>
Flux de trésorerie affectées aux activités d'investissements	<u>(382 139)</u>	<u>(1 361 409)</u>
Activités de financement		
Remboursement de contrat de location-acquisition	(97 139)	(106 186)
Remboursement de l'emprunt hypothécaire à payer	<u>(655 719)</u>	<u>(250 142)</u>
Flux de trésorerie affectées aux activités de financement	<u>(752 858)</u>	<u>(356 328)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	965 252	(1 492 311)
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 229 038</u>	<u>4 721 349</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>4 194 290 \$</u></u>	<u><u>3 229 038 \$</u></u>

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

1. Nature de la Mission et base de présentation

Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission (Mission) est un organisme sans but lucratif de services à la collectivité. La Mission offre divers services à la collectivité à Montréal et est vouée à amener les gens dans le besoin à prendre conscience de leurs forces en répondant à leurs besoins spirituels, émotifs et physiques.

Le projet Les Résidences Bon Accueil (Résidences), dont les activités ont commencé en 2005, offre des logements à prix modique, situés dans l'immeuble principal de la Mission, dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de réintégration sociale à l'intention d'hommes souffrant de toxicomanie, d'alcoolisme et d'autres dépendances. Un volet des ententes initiales de financement exige que le programme soit géré de façon indépendante. En novembre 2009, les Résidences ont obtenu une certification du gouvernement du Québec faisant du projet un centre approuvé de réhabilitation.

Les activités des Logements de transition Mission Bon Accueil (les Logements de transition) ont débuté en 2014 afin de fournir des logements à prix modiques. Les Logements sont situés dans deux immeubles appartenant à la Mission situés sur les rues Delinelle et de Courcelle.

Le certificat original de constitution de la Mission a été accordé le 16 juin 1905 en vertu de l'article 3097 de la loi (1899) 62 Victoria C.32 intitulée « An Act To Amend The Law Respecting Mutual Benefit Associations and Charitable Associations ». Le 18 août 2009, une prorogation de sa constitution a été accordée à la Mission par lettres patentes de conversion en vertu de l'article 221 de la partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Aux termes de la prorogation, la Mission a remplacé sa dénomination sociale « La Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission » par « Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission ». La Mission est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ces états financiers combinent les comptes et les activités de la Mission, du projet Les Résidences et du projet Les Logements. Les produits et les charges de ces deux divisions sont présentés séparément à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, et l'actif et le passif des deux divisions ont été présentés dans les notes complémentaires. Tous les actifs et passifs interdivisions ont été compensés.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentés à la Partie III du Manuel de CPA Canada et à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les projets des Résidences et des Logements de transition.

Les principales conventions comptables adoptées sont les suivantes :

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, sur la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes de déclaration.

Les principales estimations faites par la direction s'appliquent à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à la juste valeur marchande des produits tirés de biens en nature, aux fournitures et à l'évaluation des stocks. Ces estimations sont examinées périodiquement et les montants connexes sont présentés dans le bénéfice de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(b) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

La Mission comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

La Mission comptabilise ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des valeurs négociables, lesquelles sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont portées à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent l'encaisse, le dépôt à terme et les débiteurs nets des créances gouvernementales.

Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les créditeurs et charges à payer à l'exclusion des versements gouvernementaux, l'obligation contrat de location-acquisition ainsi que les emprunts hypothécaires.

La Mission a choisi de présenter tous ses titres négociables à la juste valeur.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont évalués pour déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation possible, et toute perte de valeur est comptabilisée à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date du renversement si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant du renversement est comptabilisé à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

(c) Comptabilité par fonds

La Mission applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

(i) Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations comptabilise les subventions publiques consenties et les dons versés à la Mission et aux Résidences dans le but précis d'acquérir les actifs comptabilisés dans les immobilisations corporelles. Les amortissements liés aux fonds de fonctionnement des Résidences et des Logements de transition sont réaffectés annuellement au fonds d'immobilisations du fonds général afin de refléter les actifs nets réels disponibles pour les Résidences et les Logements de transition. L'excédent des dépenses sur ces montants est viré au fonds d'immobilisations au besoin. Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont présentées déduction faite de tout endettement connexe.

(ii) Fonds de legs

Les sommes léguées sans restriction par testament à la Mission viennent s'ajouter au fonds de legs au moment du décès d'un donateur. Ces legs ne sont pas considérés comme des produits de fonctionnement et sont grevés d'une affectation d'origine interne pour un emploi au gré du Conseil d'administration. Les legs sont virés au fonds de fonctionnement, au gré du Conseil d'administration, pour pourvoir aux insuffisances de caisse, régler des acquisitions mineures d'immobilisations et acquitter des remboursements de capital au besoin.

(iii) Fonds de liquidités de prévoyance

Le Conseil d'administration a choisi d'établir un fonds de réserve pour éventualités afin d'affecter un certain montant pour pourvoir aux insuffisances de caisse. Ces fonds seront virés au fonds de fonctionnement, ou de celui-ci, au gré du Conseil d'administration.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Comptabilité par fonds (suite)

(iv) Fonds de fonctionnement des Résidences

Les Résidences obtiennent leurs produits de subventions municipales et de divers autres paliers gouvernementaux, ainsi que des loyers perçus et des charges récupérées des locataires. Les charges sont affectées soit en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, soit selon la meilleure estimation de la direction.

(v) Fonds de fonctionnement des Logements de transition

Les Logements de transition obtiennent leurs produits de subventions municipales et de divers autres paliers gouvernementaux, ainsi que des loyers perçus. Les charges sont affectées soit en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, soit selon la meilleure estimation de la direction.

(vi) Fonds de prévoyance des Résidences

La SHQ requiert que les Résidences établissent un fonds de prévoyance afin de couvrir les coûts de remplacement d'immobilisations et autres dépenses. Le montant minimum devant être contribué est déterminé par la SHQ.

(vii) Fonds de prévoyance des Logements de transition

La SHQ requiert que les Logements de transition établissent un fonds de prévoyance afin de couvrir les coûts de remplacement d'immobilisations et autres dépenses. Le montant minimum devant être contribué est déterminé par la SHQ.

(d) Encaisse, encaisse affectée à long terme et titres négociables

L'encaisse et les équivalents se composent de dépôts détenus auprès de banques commerciales, de placements dans des fonds du marché monétaire et de placements à court terme, soit des placements ayant une date d'échéance de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les titres négociables se composent de titres d'emprunt et de participation cotés sur un marché actif. La trésorerie et les titres négociables affectés par la Mission aux fonds de prévoyance, aux produits reportés et aux sommes détenues en fiducie sont comptabilisés au titre de l'encaisse affectée à long terme et titres négociables.

(e) Dépôts à terme

Les dépôts à terme se composent de dépôts détenus auprès de banques commerciales. La trésorerie affectée par la Mission aux réserves et aux sommes détenues en fiducie est comptabilisée au titre de trésorerie grevée d'affectations à long terme et dépôt à terme.

Les dépôts à terme sont des investissements liquides qui sont renouvelables annuellement.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Stocks

Les stocks se composent de produits alimentaires périssables et non périssables ainsi que de produits d'entretien qui ont été soit achetés, soit donnés. Les aliments et produits d'entretien sont évalués en fonction de la méthode du coût moyen pondéré au coût ou la valeur de remplacement estimée, selon le moins élevé des deux, déterminés en utilisant la méthodologie suivante:

- (i) La marchandise achetée est évaluée au coût d'achat.
- (ii) La marchandise donnée et pour laquelle la Mission émet un reçu est évaluée à un coût se rapprochant de la valeur au détail.
- (iii) La marchandise donnée et pour laquelle la Mission n'émet pas de reçu est évaluée à la moyenne estimée de la valeur au détail d'une livre, estimée à 3,21 \$ la livre ou 7,07 \$ le kilogramme, basé sur des données de recherche par la Compagnie Nielsen qui sont utilisées par Banques Alimentaires Canada pour 2023.
- (iv) Les vêtements donnés et pour lesquels la Mission n'émet pas de reçu sont évalués en utilisant la moyenne estimée de la valeur au détail d'une livre, estimée à 0,10 \$ la livre ou 0,22 \$ le kilogramme.

Les aliments périssables, non périssables et les vêtements sont pesés lorsque reçus et un coût leur est attribué selon les méthodes ci-dessus. Le volume des produits liquides est convertis en poids et leur coût est attribué selon les mêmes méthodes.

La marchandise reçue sous forme de dons est comptabilisée comme marchandise donnée dans la période durant laquelle elle est reçue.

Les stocks qui sont par la suite distribués aux divers programmes de la Mission ou donnés à d'autres organismes sont comptabilisés comme une charge dans la période durant laquelle ils sont distribués.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles données sont comptabilisées à la juste valeur marchande à la date du don, si la valeur est vérifiable. Les frais engagés aux fins de l'entretien des immobilisations corporelles sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts capitalisés relatifs aux immobilisations corporelles comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la mise en valeur et à l'amélioration de l'élément d'actif pour les mettre dans un état approprié à leur utilisation envisagée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations, à savoir:

Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	4 - 8 ans
Matériel informatique	4 ans

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée résiduelle du bail plus la première option de renouvellement.

L'amortissement des immeubles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5 %, exception faite des immeubles financés par la SHQ. Les conventions hypothécaires conclues avec la SHQ exigent que tout actif financé en vertu de ses conventions hypothécaires, y compris les Résidences et les Logements de transition, soit amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'hypothèque, soit 40 ans.

Les immobilisations corporelles payées ainsi que l'amortissement sont comptabilisés dans le fonds d'immobilisations.

(h) Obligations de location-acquisition

Les contrats de location qui transfèrent en grande partie les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien à la mission sont traités comme une acquisition d'un actif et la naissance d'une obligation.

(i) Constatation des produits

(i) Apports en dons et legs affectés

Les apports en dons et legs affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié durant l'exercice au cours duquel ils sont reçus. En l'absence d'un fonds approprié, ces apports sont reportés jusqu'à ce que les sommes aient été décaissées conformément à l'affectation. Tous les autres apports sont constatés comme produits du fonds de fonctionnement durant l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

(ii) Subventions publiques

Les subventions publiques sont généralement comptabilisées à titre de produits durant l'exercice au cours duquel les fonds sont reçus. Lorsque ces fonds sont octroyés pour contrebalancer le coût d'acquisition d'immobilisations corporelles particulières ou des dépenses précises et que la réception de ces fonds est assurée, la subvention est comptabilisée de façon à assurer un bon rapprochement des fonds avec l'acquisition ou le décaissement.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Constatation des produits (suite)

(iii) Fournitures données

Les dons de marchandise comprennent des denrées alimentaires périssables et non périssables et des produits d'entretien. Le coût de toutes les fournitures données, assorties ou non d'un reçu, est comptabilisé selon la méthode comptable décrite à la note 2 (f). Les apports en stock sont comptabilisés comme fournitures données au cours de la période durant laquelle ils sont reçus.

(iv) Revenus de placement

Les revenus de placement gagnés et les dépenses engagées à l'égard de fonds grevés d'affectations sont affectés au fonds approprié sur une base précise ou proportionnelle, s'il y a lieu.

(v) Revenus de location

Les revenus de location sont constatés, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée des baux s'y rapportant. Les sommes recouvrées des locataires sont comptabilisées comme produits durant la période au cours de laquelle les frais connexes sont engagés.

(vi) Biens en nature

La Mission reçoit des divers services de bénévoles et de professionnels. Ces dons servent à venir en aide aux personnes dans le besoin. Des reçus sont émis à l'égard de dons d'effets pour lesquels une juste valeur marchande peut être établie et pour lesquels un reçu a été demandé. Seuls ces dons ont été comptabilisés au titre de biens en nature.

(j) Charges

Les salaires, le coût des fournitures distribuées et les services sont affectés aux programmes particuliers en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, ou selon les meilleures estimations de la direction. Les frais généraux et autres dépenses partagées sont attribués selon le prorata des salaires de chaque programme.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(k) Constatation des subventions provenant de la SHQ

La SHQ accorde des subventions à la Mission afin d'aider au financement de projets d'habitations abordables. L'aide financière fournie peut prendre la forme d'un versement forfaitaire ou d'un emprunt hypothécaire payé par la SHQ au nom de la Mission.

Les subventions reçues sous forme de versements forfaitaires sont comptabilisées à titre de produits reportés. Les subventions reçues sous forme d'hypothèques sont d'abord comptabilisées comme subvention à recevoir d'un montant égal à l'emprunt hypothécaire assumé par la SHQ. Ce débiteur est réduit, sur la durée de l'emprunt hypothécaire, du montant des versements de capital faits par la SHQ. Selon les deux formes d'aide financière, le bien et les produits de subvention reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 40 ans, comme l'exige l'entente de subvention.

Aux termes de ce financement, la Mission est tenue de verser au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) une somme tirée de la réserve de gestion hypothécaire au début de la subvention ou à son dixième anniversaire. Ce montant est porté en diminution des produits de subvention reportés susmentionnés et comptabilisé dans les résultats sur une période de 40 ans, comme l'exige la SHQ.

3. Encaisse

L'encaisse comprend une somme d'environ 1 441 000 \$ (2022 – 1 446 000 \$) provenant des fonds affectés échéant au cours du prochain exercice. Cette somme sera distribuée selon son affectation prévue avant le 30 septembre 2024 (note 8).

4. Dépôt à terme

Le dépôt à terme, portant intérêt à 4,86 %, viendra à échéance le 23 janvier 2024.

5. Débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Taxes de vente à recevoir	198 541 \$	172 690 \$
Subvention gouvernement à recevoir	248 699	217 976
Autres	<u>37 852</u>	<u>34 563</u>
	<u><u>485 092 \$</u></u>	<u><u>425 229 \$</u></u>

Les débiteurs comprennent une somme d'environ 94 000 \$ (2022 - 64 000 \$) ayant trait aux Résidences ainsi qu'une somme d'environ 6 000 \$ (2022 - 10 000 \$) ayant trait aux Logements de transition.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2023

6. Stocks

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Denrées alimentaires	453 507 \$	576 346 \$
Vêtements et autres	<u>1 148 916</u>	<u>1 203 060</u>
	<u><u>1 602 423 \$</u></u>	<u><u>1 779 406 \$</u></u>

7. Immobilisations corporelles

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	2 786 477 \$	-	2 786 477 \$	2 786 477 \$
Bâtiments	18 340 878	8 065 903	10 274 975	10 541 415
Mobilier et matériel	1 831 477	1 656 129	175 348	204 727
Véhicules	1 070 440	1 025 629	44 811	109 907
Améliorations locatives	400 597	392 425	8 172	104 394
Équipement d'ordinateur	<u>592 824</u>	<u>473 604</u>	<u>119 220</u>	<u>104 495</u>
	<u><u>25 022 693 \$</u></u>	<u><u>11 613 690 \$</u></u>	<u><u>13 409 003 \$</u></u>	<u><u>13 851 415 \$</u></u>

Durant l'année, les acquisitions suivantes ont été faites et acquittées à même l'encaisse :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Immeubles	193 401 \$	-
Mobilier et matériel	36 359	53 183
Véhicules	7 441	61 797
Équipement d'ordinateur	<u>55 848</u>	<u>19 320</u>
	<u><u>293 049 \$</u></u>	<u><u>134 300 \$</u></u>

Inclus dans l'amortissement cumulé est 2 951 468 \$ (2022 - 2 747 417 \$) relié aux actifs acquis pour l'entente d'hypothèque SHQ.

Inclus dans les véhicules est un camion acquis aux termes d'un contrat de location-acquisition au coût de 567 000 \$ (2022 - 560 000 \$) et ayant une valeur comptable approximative de 7 000 \$ (2022 - 58 000 \$), tel que le décrit la note 10.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2023

8. Encaisse affectée à long terme titres négociables et dépôt à terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds de liquidités de prévoyance	2 190 000 \$	2 190 000 \$
Fonds de legs	3 235 000	1 362 000
Fonds de prévoyance des Résidences	191 000	191 000
Fonds de prévoyance des Logements de transition	91 000	91 000
Dons désignés - autres	1 027 000	579 000
Avance sur le programme de transition Hôtel Dieu	<u>743 000</u>	<u>1 192 000</u>
	7 477 000	5 605 000
Déduire : tranche échéant au cours du prochain exercice (note 3)	<u>1 441 000</u>	<u>1 446 000</u>
	<u>6 036 000 \$</u>	<u>4 159 000 \$</u>
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Titres négociables	<u>6 036 000 \$</u>	<u>4 159 000 \$</u>

Des titres négociables ayant une juste valeur d'environ 7 003 000 \$ (2022 - 6 294 000 \$) ont un coût de base d'environ 6 566 000 \$ (2022 - 6 404 000 \$). Les titres négociables sont affectées afin de répondre aux exigences des restrictions internes et externes.

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent les sommes approximatives suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Crédoiteurs et charges à payer	2 523 619 \$	1 790 267 \$
Retenues à la source	39 906	36 827
Subventions gouvernementales à payer	<u>140 936</u>	<u>140 936</u>
	<u>2 704 461 \$</u>	<u>1 968 030 \$</u>

Une somme d'environ 242 000 \$ (2022 – 74 000 \$) ayant trait aux Résidences et une somme de 2 000 \$ (2022 – 6 000 \$) ayant trait aux Logements de transition sont incluses dans les crédoiteurs et charges à payer.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2023

10. **Obligation contrat de location-acquisition**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Obligation d'un montant initial de 167 045 \$ a été entièrement remboursé le 4 mars 2023.	-	\$ 21 787 \$
Obligation d'un montant initial de 89 417 \$, venant à échéance le 19 novembre 2023, portant intérêt au taux de 6,5 % et remboursable par versements mensuels de 1 740 \$, capital et intérêts.	6 491	26 615
Obligation d'un montant initial de 46 203 \$, venant à échéance le 1 décembre 2023, portant intérêt au taux de 6,9858 % et remboursable par versements mensuels de 785 \$, capital et intérêts.	11 410	19 721
Obligation d'un montant initial de 37 300 \$, venant à échéance en avril 2024, portant intérêt au taux de 5,61 % et remboursable par versements mensuels de 710 \$, capital et intérêts.	4 226	12 312
Obligation d'un montant initial de 178 299 \$, venant à échéance le 15 mai 2024, portant intérêt au taux de 6,5 % et remboursable par versements mensuels de 3 470 \$, capital et intérêts.	20 425	59 255
	42 552	139 690
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	42 552	97 040
À plus d'un an	- \$	42 650 \$

Le paiement minimal exigible au cours du prochain exercice s'élève à un total de 43 192 \$, incluant des intérêts de 640 \$.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

11. Emprunts hypothécaires à payer

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<p>Le 18 novembre 2022, la Mission a renouvelé son emprunt hypothécaire d'un montant d'environ 1 682 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins, venant à échéance en octobre 2024 et portant intérêt au taux de 7,250 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital de 13 459 \$ et est garanti par le bâtiment annexe, le terrain de Notre-Dame Ouest, son contenu et les revenus locatifs. L'immeuble et le terrain ont une valeur comptable globale de 4 582 000 \$. La convention bancaire prévoit une clause qui exige de la Mission qu'elle respecte un ratio de couverture du service de la dette de 1,25 sur 1,00 et qu'elle maintient un revenu total brut minimal de 600 000 \$ sur l'immeuble Annexe. Au 30 septembre 2023, la Mission n'est pas en conformité avec le pacte, mais travaille avec la banque pour remédier à la situation.</p>	1 534 272 \$	2 094 316 \$
<p>Les Logements de transition ont contracté un emprunt hypothécaire de 2 206 777 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada. L'emprunt vient à échéance en novembre 2023 et porte intérêt au taux de 4,047 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 10 552 \$.</p>	2 004 103	2 049 313
<p>Les Résidences ont contracté un emprunt hypothécaire de 1 371 937 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada. L'emprunt vient à échéance en mai 2025 et porte intérêt au taux de 2,083 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 6 007 \$.</p>	1 015 063	1 065 529
	4 553 438	5 209 158
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	250 679	690 382
À plus d'un an	<u>4 302 759 \$</u>	<u>4 518 776 \$</u>

Le 6 novembre 2023, les Logements de transition ont renouvelé leur emprunt hypothécaire d'un montant de 1 996 000 \$ auprès de la Banque nationale du Canada. L'emprunt vient à échéance en novembre 2028 et porte intérêt au taux de 5,966 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de 12 733 \$ de capital et d'intérêts.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

11. Emprunts hypothécaires à payer (suite)

Les remboursements de capital estimés s'établissent ainsi :

2024	250 679 \$
2025	2 374 229
2026	40 216
2027	42 651
2028	45 234
Les années suivantes	<u>1 800 429</u>
	<u><u>4 553 438 \$</u></u>

12. Subventions reportées

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subvention provinciale, en vertu du programme AccèsLogis de la SHQ, qui prévoit que l'emprunt hypothécaire des Résidences, d'un montant initial de 2 237 125 \$, sera remboursé directement par la SHQ à raison d'environ 16 538 \$ par mois.	1 207 115 \$	1 263 044 \$
Subvention municipale d'un montant initial de 726 338 \$ pour compenser le coût des Résidences.	191 269	220 322
Subvention provinciale, en vertu du programme AccèsLogis de la SHQ, de 1 500 200 \$ pour compenser le coût des Logements de transition.	1 125 150	1 162 655
Subvention municipale d'un montant initial de 504 150 \$ pour compenser le coût des Logements de transition.	378 113	390 716
Subvention reportée FQHC - Résidences.	(204 521)	(213 997)
Subvention reportée FQHC - Logements de transition.	(135 573)	(140 092)
Revenu reporté lié aux dons et autres.	1 023 620	558 924
Avance sur le programme de transition Hôtel Dieu	743 000	1 192 000
Revenus de location reportés.	<u>-</u>	<u>20 000</u>
	4 328 173	4 453 572
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	1 562 715	1 567 019
Subventions reportées	<u>2 765 458 \$</u>	<u>2 886 553 \$</u>

Les frais payés d'avance reliés au loyer sont amortisés avec l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans, selon l'entente ayant commencé en septembre 2018.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

13. Récupération de charges

Au cours de l'exercice, la Mission a acquitté diverses charges pour le compte des Résidences et des Logements de transition. Ces charges ont été facturées aux Résidences et aux Logements de transition et sont comprises dans le compte de charges approprié des Résidences et des Logements de transition.

14. Charges

Les frais généraux et autres dépenses partagées sont répartis entre les différents programmes au prorata du total des traitements et salaires directs. Les frais de gestion et généraux comptabilisés dans les livres de la Mission, y compris les coûts d'exploitation, de ressources humaines, d'administration, de mise au point, de technologie de l'information, de financement et de locaux, ont été affectés aux divers programmes comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Services d'hébergement d'urgence	13 670 288 \$	11 591 619 \$
Banque alimentaire et Services aux familles	2 503 602	1 968 219
Services aux jeunes	762 498	510 692
Résidences	759 611	715 588
Clinique médicale et dentaire	478 350	358 140
Logements de transition	91 093	91 721
Frais de repas	1 617 012	1 579 224
	<u>19 882 454 \$</u>	<u>16 815 203 \$</u>

Ces charges comprennent des frais de gestion de placement, des frais d'intérêt et bancaires et des frais de cartes de crédit de 248 296 \$ (2022 - 173 131 \$).

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2023

15. Coût des fournitures distribuées

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Stocks d'ouverture	1 779 406 \$	1 531 500 \$
Fournitures données	8 900 718	10 831 871
Achats	<u>1 670 349</u>	<u>1 565 906</u>
	12 350 473	13 929 277
Stocks de clôture	<u>(1 602 423)</u>	<u>(1 779 406)</u>
	<u><u>10 748 050 \$</u></u>	<u><u>12 149 871 \$</u></u>

Des fournitures ont été distribuées de la façon suivante au cours de l'exercice :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Banque alimentaire et Services aux familles	7 829 297 \$	8 163 122 \$
Services d'hébergement d'urgence	2 225 739	1 755 242
Services aux jeunes	59 700	14 714
Résidences	133 118	95 588
Opérations	18 965	1 543 835
Administration	<u>86 884</u>	<u>46 008</u>
	10 353 703	11 618 509
Dons à d'autres organismes	<u>394 347</u>	<u>531 362</u>
	<u><u>10 748 050 \$</u></u>	<u><u>12 149 871 \$</u></u>

16. Polices d'assurance vie

- (a) La Mission possède une police d'assurance-vie pleinement payée d'une valeur de 127 718 \$ pour un individu. Ce don sera comptabilisé dans les produits quand les fonds seront reçus.
- (b) La Mission possède une police d'assurance-vie d'une valeur de 50 000 \$ pour un ancien membre du Conseil. Les primes mensuelles sont comptabilisées dans les charges. Au 30 septembre 2023, la police n'a aucune valeur de rachat. Ce don sera comptabilisé dans les fonds de legs lorsque les fonds seront reçus.

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

17. Concentration du risque

La majorité des dons et des biens en nature reçus par la Mission proviennent de donateurs montréalais. La direction limite ce risque au moyen de l'établissement d'un fonds de réserve pour éventualités.

Les produits susceptibles d'être exposés au risque de concentration sont les suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Moisson Montréal - denrées données	5 425 855 \$	4 778 442 \$
Subventions fédérales	7 714 522	5 857 338
Subvention provinciale dans le cadre du Programme de Soutien aux Organismes Communautaires (PSOC)	2 142 239	2 143 542
Subventions provinciales – autres	280 555	280 150
Subventions municipales	126 553	225 054

18. Risques et incertitudes liés aux instruments financiers

Les instruments financiers se composent de montants comptabilisés de l'encaisse, de débiteurs et de placements à court terme qui se traduiront par des encaissements futurs, ainsi que d'une ligne de crédit, des crédateurs et charges à payer et d'emprunts hypothécaires à rembourser qui se traduiront par des décaissements futurs.

(a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change. La Mission est exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des titres négociables libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2023, la valeur comptable des instruments financiers libellés en dollars américains (présentés en dollars canadiens) est résumée ci-dessous :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse	41 594 \$	5 665 \$
Titres négociables	2 215 291	2 171 921

(b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'il s'agisse des facteurs spécifiques à l'instrument ou à tous les instruments négociés sur le marché. La Mission est exposée au risque de marché en raison de ses placements dans des titres négociables qui comprennent les placements en actions et titres à revenu fixe qui sont négociés sur un marché public. Au 30 septembre 2023, la juste valeur des titres négociables est supérieure au coût d'environ 436 000 \$ (2022 - la juste valeur des titres négociables est inférieure au coût d'environ 110 000 \$).

MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 30 SEPTEMBRE 2023

18. Risques et incertitudes liés aux instruments financiers (suite)

(c) Risque lié aux taux d'intérêt

La Mission est exposée au risque de taux, comme elle est exposée aux taux d'intérêt du fait de ses emprunts hypothécaires à taux fixe. Cette exposition peut avoir une incidence sur ses bénéfices au cours des périodes ultérieures si les taux d'intérêt diminuent. La Mission gère son exposition au risque de taux au moyen d'une surveillance minutieuse de ses flux de trésorerie et, à son avis, le risque n'est pas significatif.

(d) Risque économique

Comme la Mission tire l'essentiel de ses revenus de dons particuliers et des entreprises, il est exposé à des conditions économiques au cours de l'année. Cette exposition peut avoir un effet sur le montant des dons reçus, étant donné que le montant du revenu disponible des donateurs puisse changer.

19. Engagements

En plus de l'obligation du contrat de location-acquisition, décrite dans la note 10, la Mission a un bail pour louer un bâtiment à Montréal-Nord.

Les paiements minimaux estimés au titre de la location sont les suivants :

2024	78 000 \$
2025	84 000
2026	86 000
2027	89 000
2028	91 000
Les années suivantes	<u>8 000</u>
	<u><u>436 000 \$</u></u>